



Conseil Municipal

Séance du 17 décembre 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-sept décembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis publiquement en la Maison Commune sous la Présidence de M. MALARDEAU, Maire.

Etaient présents : M. MALARDEAU - M. JOUVE - Mme BERTHIER - M. GAZEL - M. PIGNANT - Mme KELLER - M. BOURGY - M. PILLIAS - Mme POIRION - M. BOURDIN - M. FOURNY - M. MATHIEU - M. DE MOLLIENS

Etait absente excusée : Mme BAILHACHE

Etaient absente: Mme ALEGRE

Nombre de Conseillers : 15 - Nombre de présents : 13 – nombre de procurations : 0 – nombre de votants : 13

Secrétaire de séance : Mme KELLER

Date de convocation : 11/12/2014

Monsieur Le Maire demande l'inscription supplémentaire à l'ordre du jour :
2 bis : Ressources humaines - Protocole avec le CIG

Ordre du jour

1- Approbation du compte rendu de la séance du 21 novembre 2014

Après lecture, le compte rendu de la séance du 21 novembre 2014 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

2- Tarifs communaux applicables au 01 janvier 2015

Le Conseil Municipal

Considérant qu'il est nécessaire d'augmenter les tarifs communaux au 1^{er} janvier 2015 afin d'ajuster les prix demandés aux utilisateurs en fonction des charges ou des services rendus.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, décide

	2014	2015
Concession cimetière		
➤ 30 ans	188.00 €	190.00 €
➤ Perpétuelle	535.00 €	540.00 €
Columbarium		
➤ 15 ans	312.00 €	315.00 €
➤ 30 ans	520.00 €	525.00 €
➤ 50 ans	832.00 €	840.00 €
➤ Ouverture et fermeture	25.00 €	25.25 €
➤ Dispersion des cendres	25.00 €	25.25 €
Location salle du Moulin		
➤ Vin d'honneur	94.00 €	95.00 €
➤ Habitants commune	191.00 €	193.00 €
➤ Extérieurs	408.00 €	412.00 €
➤ Cauton dégradation	820.00 €	828.00 €
➤ Cauton ménage mal réalisé	200.00 €	200.00 €
➤ Location vaisselle	70.00 €	71.00 €
Location Tente (6 m x 16 m)		
➤ Habitants commune /sur territoire Cne uniquement	500.00 €	505.00 €
➤ Cauton	500.00 €	505.00 €

(augmentation d'environ 1%)

- **Bibliothèque** : Prêt de livres et C.D. audio - D.V.D.

	Habitants Commune		Extérieurs	
	2014	2015	2014	2015
➤ Familles	20.00 €	20.20 €	25.00 €	25.25 €
➤ Adulte	10.00 €	10.10 €	25.00 €	25.25 €
➤ Enfant	8.00 €	8.10 €	25.00 €	25.25 €

(augmentation d'environ 1%)

2 bis- Ressources humaines - Protocole avec le CIG

La commune souhaite pouvoir organiser des interventions d'un psychologue du travail pour le personnel. Le Centre Interdépartemental de Gestion propose, par le biais d'un protocole, une solution qui répond aux souhaits de la commune

Les missions du psychologue du travail du CIG mis à disposition sont les suivantes :

- Entretiens individuel et/ou collectifs
- Réflexion et prévention des problèmes psychosociaux
- Réflexion et prévention des problèmes organisationnels
- Médiation

Le protocole est consenti pour une durée de trois ans non renouvelable.

Il prend effet à partir du 1er janvier 2015.

La collectivité s'acquitte pour l'intervention d'un psychologue du travail d'un coût fixé chaque année par le CIG.

Le Conseil Municipal

Oui l'exposé de M. le Maire

Délibère et décide à l'unanimité des présents et représentés

D'autoriser Monsieur Le Maire à signer le protocole qui permet l'intervention d'un psychologue du travail avec le CIG.

3- Budget - Restes à réaliser

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,
vu le budget de la commune,

M. le Maire rappelle que le montant des restes à réaliser, en section d'investissement est déterminé à partir de la comptabilité d'engagement dont la tenue obligatoire par l'ordonnateur résulte de la loi. Les restes à réaliser doivent être sincères dans leur inscription et dans leur contenu.

Les restes à réaliser correspondent en dépenses d'investissement, pour les communes, aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice ;

M. le Maire précise que la clôture du budget d'investissement 2014 intervenant le 31 décembre 2014, il convient pour assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées, d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2015 lors du vote du budget.

- le montant des dépenses d'investissement du budget principal à reporter ressort à 35 000.00 €

Le Conseil Municipal

Oui l'exposé de M. le Maire

Délibère et décide à l'unanimité des présents et représentés

D'adopter les états des restes à réaliser suivants :

le montant des dépenses d'investissement du budget principal à reporter ressort à 35 000.00 €

D'autoriser M. le Maire à signer ces états et à poursuivre les paiements et les recouvrements dans la limite des crédits figurant sur ces états.

Plantation d'arbres pour le Libéra : 2121 ► 10 000.00 €

Electricité bâtiment communal - Remise aux normes : 21318 ► 25 000.00 €

Dit que ces écritures seront reprises dans le budget de l'exercice 2015.

4- Contrat Rural

Le Conseil Municipal doit délibérer pour autoriser Monsieur Le Maire à signer les ordres de service pour les marchés de maîtrise d'oeuvre et Coordination sécurité suite à l'appel d'offres du Contrat Rural

Le Conseil Municipal

Oui l'exposé de M. le Maire

Délibère et décide à l'unanimité des présents et représentés

D'autoriser Monsieur Le Maire à signer les ordres de service pour les marchés de maîtrise d'oeuvre et Coordination sécurité suite à l'appel d'offres du Contrat Rural

5- Communauté de Communes CAPY

Suite à l'arrêté n° 2014314-0003 de Monsieur Le Préfet des Yvelines, il y a lieu de recomposer sans délai les Conseils Communautaires ayant fait l'objet d'un accord local lorsque le Conseil Municipal d'au moins une commune membre doit être renouvelé que ce soit de manière partielle ou intégrale.

Il y aura deux représentants de la commune de Prunay-en-Yvelines au Conseil Communautaire désignés dans l'ordre du tableau.

- Jean-Pierre MALARDEAU - Maire

- Bernard JOUVE - 1er Adjoint

6- Syndicats Intercommunaux

SIAEP :

Le bilan de la facturation pour l'année 2014 confirme une légère baisse de la consommation des particuliers.

La recette totale de vente d'eau à cause des gros consommateurs est inférieure d'environ 100 000.00 € par rapport à 2013 (très importante diminution de vente d'eau à Rambouillet depuis 2014).

Estimation des résultats du compte administratif 2014 : Excédent de 633 529 € (inférieur de 25% à 2013).

Budget 2015 :

- Prix du m³ : 1.53 € HT (soit + 2% sur 2014)

- Prime fixe : 43.35 € HT (soit + 2% sur 2014)

SICTOM :

Les résultats 2014 sont équilibrés.

Opération prévue mais non réalisée : Cuves enterrées - Coût : environ 140 000.00 €

Opération réalisée : Acquisition de bacs

Réouverture de la plate-forme de Rambouillet pour le transfert des ordures ménagères

Pas d'augmentation de la taxe d'ordures ménagères sur 2015 (hormis les 0.9 % sur le foncier bâti)

SITREVA :

Les résultats 2014 sont équilibrés.

La station de Ouarville arrive à échéance de son contrat avec EDF, ce qui va générer une baisse de prix sur le rachat de l'électricité. (environ 1 000 000.00 € de perte)

7- Installations classées pour la protection de l'environnement - Demande d'autorisation

La société Sobeloc a déposé un dossier de demande d'autorisation, au titre de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement, en vue d'étendre l'activité de tri/transit de déchets et de démarrer l'activité de dépollution de véhicules hors d'usage sur la commune d'Ablis ZA ouest - Les Fontaines Chaudes.

Le Préfet des Yvelines envisage d'ouvrir sur la commune d'Ablis et les communes limitrophes, une enquête publique du 26 janvier au 02 mars 2015 inclus.

Durant cette période, un commissaire enquêteur assurera cinq permanences de trois heures, afin de répondre aux observations éventuelles du public.

8- Questions diverses

Proposition de visite d'un site éolien

Fin de séance 22h10

Le Maire J.P. MALARDEAU	1 ^{er} Adjoint B. JOUVE	2 ^{ème} Adjoint L. BERTHIER
3 ^{ème} Adjoint P. GAZEL	4 ^{ème} Adjoint G. PIGNANT	Conseillère Municipale C. KELLER
Conseiller Municipal M. BOURGY	Conseillère Municipale C. BAILHACHE	Conseiller Municipal D. PILLIAS
Conseiller Municipal F. BOURDIN	Conseillère Municipale C. POIRION	Conseiller Municipal R. MATHIEU
Conseiller Municipal A. FOURNY	Conseillère Municipale A. ALEGRE	Conseiller Municipal B. POUJOL DE MOLLIENS

